



Spiralin

Cette espèce est présente dans la plupart des grands bassins français sauf dans la Garonne, les fleuves côtiers atlantiques et méditerranéens.

Nom commun

Platet, lignette, lurette, mesaigne, ablette de rivière, louvotte...

Nom scientifique

Alburnoides bipunctatus - Découvert par Bloch en 1782

Famille

Cyprinidés

Le saviez-vous ?

Le Spiralin est une espèce associée aux eaux de bonne qualité et sensible aux aménagements portant atteinte aux milieux.

Description

Le spiralin est un cyprinidé de petite taille, comprise entre 10 et 15 cm, de poids moyen allant de 15 à 30 grammes et de morphologie située entre celle de l'ablette et la brème bordelière. Le corps est plutôt haut et élancé. La coloration de la robe est à dominante argentée avec une bande sombre sur le haut des flancs (à l'instar du blageon), une ligne latérale incurvée bordée de points noirs formant une double rangée parallèle (ce qui lui vaut son nom latin). L'œil est assez gros par rapport au corps. La nageoire anale est plutôt longue et déployée. La base des nageoires est orangée.

Habitat et comportement

Le spirilin est un cyprinidé de pleine eau inféodé aux eaux lotiques (ou courantes) de la zone à barbeau. Il vit en groupe dans des eaux moyennement profondes (0,5 à 2 mètres) et se tient régulièrement dans les remous des eaux courantes. Ce poisson aux mœurs grégaires se nourrit de plancton, d'algues et de petits insectes glanés en plein eau.

Cette espèce fraie entre avril et juin lorsque les eaux se situent autour de 12 à 18°C. La fécondité est de l'ordre de 1000 à 2000 œufs par femelle. Les œufs sont déposés en plusieurs fois sous forme de paquets de 100 à 200 œufs adhérents au sein des galets en zone de radiers. La ponte est plus ou moins enfouie dans le substrat par les adultes. La maturité sexuelle est atteinte à 1 an. La longévité connue est de 5 ans.

Dans son habitat d'élection, le spirilin côtoie notamment les chevaines, hotus, vandoises, barbeaux, goujons et blageons avec lesquels il ne semble pas entrer en compétition.

Pêche et réglementation

Le spirilin ne bénéficie d'aucune protection réglementaire particulière mais figure à l'annexe III de la convention de Berne. Est sans doute un bon vif pour la pêche des carnassiers.

Présence en Côte-d'Or

Cette espèce n'est pas très commune en Côte d'Or mais représentée sur les bassins de l'Armançon, la Brenne, l'Arroux, l'Ource, le Serein, le Meuzin, l'Ouche...